

PREFECTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

AVIS AU PUBLIC

Pour améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur, un nouveau service est mis à la disposition des personnes qui déposent auprès de la mairie de leur lieu de résidence une demande de carte nationale d'identité.

En se connectant sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur :

www.interieur.gouv.fr

rubrique « vos démarches », l'utilisateur peut désormais savoir si sa carte d'identité est en cours de fabrication au centre de production ou si elle est disponible à la mairie.

Pour accéder à cette information, il lui suffit de saisir, lors de sa connexion au site, le numéro de dossier qui lui aura été communiqué par la mairie à l'occasion du dépôt de sa demande.
